

# Propriété Intellectuelle au Canada

	Marques de commerce	Brevets	Droit d'auteur	Dessins industriels	Secrets commerciaux
<b>Description</b>	Utilisé pour différencier vos produits ou services de vos concurrents	Pour des inventions utiles, nouvelles et inventives	Les œuvres littéraires, artistiques, dramatiques ou musicales originales.	Les caractéristiques visuelles d'un produit	Renseignements commerciaux confidentiels et de valeur
<b>Portée (exemples)</b>	Mots, dessins, goûts, textures, images en mouvement, façons d'emballer les produits, sons, odeurs, formes tridimensionnelles, couleurs, ou toute combinaison de ces éléments	Produit, composition de matière, appareil, procédé et tout perfectionnement d'une invention existante	Logiciels, enregistrements sonores, photographies, peintures, contenu Web, livres, programmes d'ordinateur, codes internes	Forme, configuration, motif, élément décoratif et toute combinaison de ces caractéristiques	Méthode commerciale, technique, recette, formule, processus de fabrication ou dispositif
<b>Droits</b>	Le droit d'empêcher l'utilisation de votre marque de commerce par d'autres	Le droit d'empêcher les autres de fabriquer, d'employer ou de vendre votre invention	Empêcher d'autres individus de reproduire votre œuvre originale sans une autorisation par écrit	Empêche les autres de fabriquer, de vendre ou d'importer	Pas de processus officiel (obligations contractuelles). Utilisation de contrats juridiques pour protéger
<b>Endroit</b>	National (Canada)	National (Canada)	International	National (Canada)	International
<b>Durée</b>	L'enregistrement donne 15 ans de droits exclusifs à la marque	Jusqu'à 20 ans à partir de la date de dépôt de la demande	Toute la vie du créateur et 50 ans après son décès (en général)	L'enregistrement vous donne des droits exclusifs exécutoires pour une période de 15 ans	Pourvu que la confidentialité soit conservée, l'enregistrement n'est pas nécessaire
<b>Période de grâce pour la divulgation</b>	Sans objet	12 mois	Sans objet	12 mois	Aucune divulgation
<b>Autres Considérations (le cas échéant)</b>	Utilisez <sup>®</sup> s'il est enregistré et MC s'il ne l'est pas (protégé localement seulement si pas enregistré)	Envisagez de recourir à un agent de brevets	Dès la création, votre œuvre est protégée par le droit d'auteur. Cependant, en l'enregistrant il peut être utilisé comme preuve. Ajoutez un avis de droit d'auteur à votre travail comme suit : ©, nom de l'auteur, année de création et « tous droits réservés »	Le renforcement est la responsabilité du propriétaire du dessin industriel	Le renforcement d'un secret commercial est la responsabilité du propriétaire